

RESULTATS DES ELECTIONS AU COMITE D'ENTREPRISE 2011

Tout d'abord un petit didacticiel pour ceux qui désirent compléter leur connaissance, pour les autres passez aux résultats page suivante !

Le premier tour des élections du comité d'entreprise (toujours suivi d'un second à AUSY en raison d'une participation historiquement faible) comportait en 2011 un enjeu fort dû à l'évolution de la législation sur la représentativité des syndicats. Quelques explications s'imposent donc pour bien évaluer les impacts.

La situation française a été pendant plus de 50 ans marquée par l'empreinte de l'état des forces syndicales à la Libération. Durant les 4 dernières décennies, seules cinq confédérations syndicales (CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CCG) bénéficiaient d'une présomption irréfutable de représentativité au plan national interprofessionnel. La loi du 20 août 2008 a modifié ce statu quo.

Une réforme qui donne ainsi une légitimité populaire héritée du scrutin aux syndicats qui obtiennent a minima 10% des suffrages pour être ainsi présents à la table des négociations. La validité d'un accord d'entreprise conclu avec un ou plusieurs délégués syndicaux est subordonnée à :

- sa signature par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli au moins 30 % des suffrages exprimés au 1er tour,
- et à l'absence d'opposition d'une ou de plusieurs organisations syndicales représentatives, ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés à ces mêmes élections.

Peut être désigné « délégué syndical » par une organisation syndicale représentative, tout salarié qui se présente comme candidat (titulaire ou suppléant) et qui a recueilli au moins 10 % des voix au premier tour des dernières élections au CE.

En synthèse, les chiffres seuil de représentativité à retenir sont donc 10% (négociation), 30% (signature), 50%(opposition, dénonciation).

En résumé de tout ceci, les élections comportaient donc deux tours (par l'absence de quorum au premier tour) avec des enjeux bien distincts : le premier dédié aux organisations syndicales afin d'en établir la représentativité, le second accessible à toute liste indépendante et destiné à élire les membres du nouveau comité d'entreprise.

Les élections du CE AUSY se sont déroulées par un scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les salariés ont été distribués en trois collèges électoraux avec répartition des sièges de la façon suivante :

- 1^{er} collège : employés (non cadre avec un coefficient inférieur à 275), 1 titulaire, 1 suppléant.
- 2^{ème} collège : techniciens et agents de maîtrise (non cadre avec un coefficient supérieur ou égal à 275), 1 titulaire, 1 suppléant.
- 3^{ème} collège : ingénieurs et cadres, 6 titulaires, 6 suppléants.

Les élections se sont déroulées le 21 Janvier 2011 (1^{er} tour) et 14 Mars 2011 (2^{ème} tour), voyons donc les résultats...

1er Collège (employés)

Inscrits	1er tour		2ème tour	
	26 résultats		27 résultats	
Titulaires				
Votants	8		12	
Nul ou blanc	0		1	
Exprimés	8		11	
Participation	30,77%		44,44%	
Quorum	30,77%		40,74%	
liste CFDT	8	100,00%	11	100,00%
Suppléants				
Votants	8		12	
Nul ou blanc	0		1	
Exprimés	8		11	
Participation	30,77%		44,44%	
Quorum	30,77%		40,74%	
liste CFDT	8	100,00%	11	100,00%

Note : seul le syndicat CFDT présentait des candidats pour ce collège, ceux-ci sont donc élus (1 titulaire, 1 suppléant).

La participation s'évalue par le ratio votes / inscrits. Le quorum s'évalue par le ratio suffrages exprimés / inscrits.

2ème Collège (techniciens et agents de maîtrise)

Inscrits	1er tour		2ème tour	
	106		102	
Titulaires				
Votants	58		59	
Nul ou blanc	16		8	
Exprimés	42		51	
Participation	54,72%		57,84%	
Quorum	39,62%		50,00%	
liste CFDT	42	100,00%	51	100,00%
Suppléants				
Votants	58		59	
Nul ou blanc	15		8	
Exprimés	43		51	
Participation	54,72%		57,84%	
Quorum	40,57%		50,00%	
liste CFDT	43	100,00%	51	100,00%

Note : seul le syndicat CFDT présentait des candidats pour ce collège, ceux-ci sont donc élus (1 titulaire, 1 suppléant).

La participation s'évalue par le ratio votes / inscrits. Le quorum s'évalue par le ratio suffrages exprimés / inscrits.

3ème Collège (ingénieurs et cadres)

Inscrits	1er tour		2ème tour	
	1533		1477	
Titulaires				
Votants	421		475	
Nul ou blanc	4		6	
Exprimés	417		469	
Participation	27,5%		32,2%	
Quorum	27,2%		31,8%	
CGT	69	16,5%	97	20,7%
CFDT	155	37,2%	135	28,8%
CFE-CGC	99	23,7%	106	22,6%
CFTC	71	17,0%	91	19,4%
FO	23	5,5%	18	3,8%
Candidat libre			22	4,7%
Suppléants				
Votants	415		473	
Nul ou blanc	4		6	
Exprimés	411		467	
Participation	27,1%		32,0%	
Quorum	26,8%		31,6%	
CGT	76	18,5%	108	23,1%
CFDT	148	36,0%	133	28,5%
CFE-CGC	99	24,1%	103	22,1%
CFTC	73	17,8%	106	22,7%
FO	19	4,6%	17	3,6%
Candidat libre			0	0,0%

Notes :

La participation s'évalue par le ratio votes / inscrits. Le quorum s'évalue par le ratio suffrages exprimés / inscrits.

Une liste sans étiquette est présente au second tour en plus des organisations syndicales présentes au 1^{er} tour.

Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne délivre donc

en membres titulaires :

- 2 sièges à la liste CFDT
- 2 sièges à la liste CFE-CGC
- 1 siège à la liste CGT
- 1 siège à la liste CFTC

en membres suppléants :

- 2 sièges à la liste CFDT
- 1 siège à la liste CFE-CGC
- 2 sièges à la liste CGT
- 1 siège à la liste CFTC

Résultats sièges CE consolidés tous collèges :

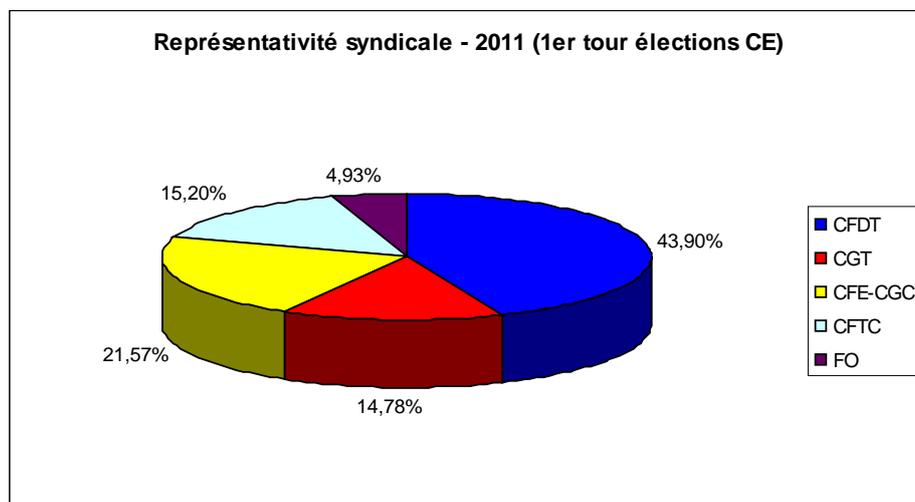
Liste CFDT : 4 sièges titulaire, 4 sièges suppléant
Liste CFE-CGC : 2 siège titulaire, 1 sièges suppléant
Liste CGT : 1 siège titulaire, 2 sièges suppléant
Liste CFTC : 1 siège titulaire, 1 siège suppléant

La liste nominative des élus est disponible par ailleurs sur le site internet CE.

Représentativité syndicale :

Celle-ci s'évalue pour chaque syndicat en totalisant les voix du 1^{er} tour sur l'ensemble des collèges à l'exception de la CFE-CGC qui n'est représentatif que sur le 2^{ème} et 3^{ème} collège. Ces voix sont ensuite rapportées au total de suffrages exprimées sur ces collèges.

	Total exprimés	Total voix	représentativité
FO	467	23	4,93%
CFDT	467	205	43,90%
CFE-CGC	459	99	21,57%
CFTC	467	71	15,20%
CGT	467	69	14,78%

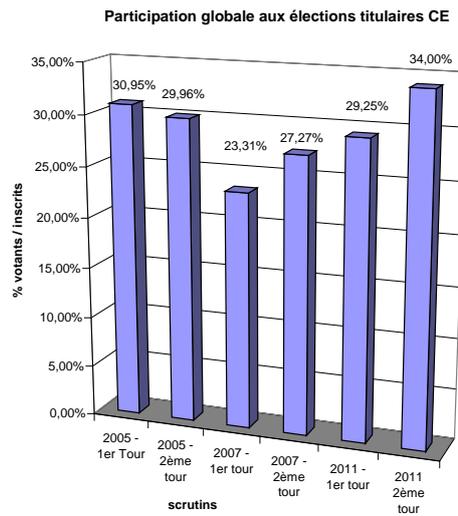


Quelques clés de conclusion sur les résultats de la représentativité :

- Le syndicat FO avec un score inférieur à 10% perd sa représentativité et est écarté de toute négociation.
- Le syndicat CFDT détient à lui seul le seuil de signature d'un accord, il peut aussi détenir un pouvoir d'opposition ou de dénonciation d'un accord en s'alliant à n'importe lequel des autres syndicats représentatifs.
- Le syndicat CFE-CGC détient un seuil de signature d'accord en s'alliant soit avec le syndicat CFTC soit avec le syndicat CGT.

Participation :

La participation tous collèges est de 29,25 % au premier tour et de 34 % au second tour. Il faut toutefois noter qu'une quantité non négligeable d'enveloppes de vote par correspondance ne comportait ni mention de nom du salarié ni signature comme l'exigeait le scrutin : 56 au premier tour, 47 au second tour. Rectifié de ces données, la participation s'élèverait ainsi à 32,6 % pour le 1^{er} tour et 36,9 % pour le second tour. Ci-dessous un récapitulatif historique de la participation à AUSY lors des élections CE :



Les membres élus disposent d'un mandat de quatre ans à échéance en 2015.

Audience des syndicats aux élections cadres titulaires CE :
le déclin de la CGT, le coup de frein de la CFE-CGC, la santé de la CFDT, l'inexistence de FO

